



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



ÉDITO

Olivier SUZANNE

Directeur de la Caf de l'Aube

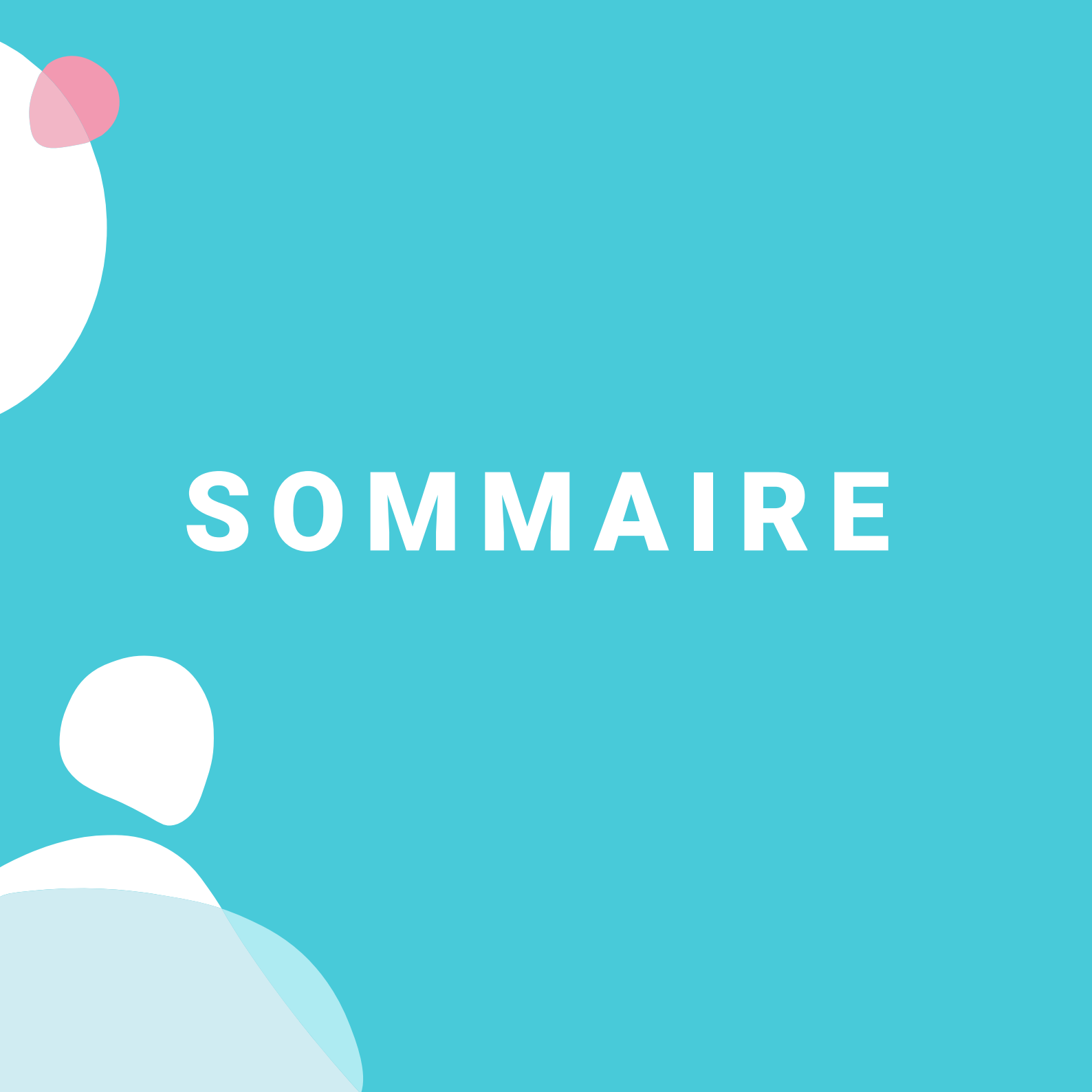
C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de la Caf de l'Aube pour l'année écoulée. 2024 a été marquée par des événements significatifs et des avancées majeures, tant pour nos publics, nos partenaires que pour nos salariés.

Tout d'abord, la Caf de l'Aube a fait partie des cinq Caf qui ont expérimenté la solidarité à la source pour les bénéficiaires de RSA et de la Prime d'activité en avant-première, dès octobre 2024. Grâce à cette évolution, les erreurs de déclaration tendent à diminuer, réduisant ainsi les indus et facilitant la vie de nos allocataires. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la Caf de l'Aube qui a contribué à la mise en place et à la réussite de cette expérimentation.

Du côté partenarial, plusieurs Maisons des 1000 premiers jours de l'enfant ont ouvert leurs portes dans le département. Ces structures cofinancées par la Caf de l'Aube sont de véritables points d'information et d'accompagnement pour les futurs et nouveaux parents. Cet engagement témoigne de notre implication constante dans les domaines de la parentalité, de la jeunesse, de la petite enfance et de l'inclusion.

L'année s'est conclue par l'assemblée générale du personnel de la Caf, où tous les salariés ont pu se retrouver dans un cadre convivial. Ce moment de partage a été l'occasion de faire le bilan de l'année. Une séquence amusante a permis à plusieurs salariés volontaires de présenter des scénettes sur la vie de la Caf. La remise des médailles du travail a conclu cette journée.

Je tiens à remercier chacun des partenaires et des salariés de la Caf de l'Aube pour leur engagement. Ensemble, nous avons accompli de grandes choses et je suis convaincu que l'année à venir sera tout aussi prometteuse.

The background is a solid teal color. In the top-left corner, there is a large white circle partially cut off by the edge, with a smaller pink circle overlapping its top-right edge. In the bottom-left corner, there is a white circle partially cut off by the edge, with a larger light blue circle overlapping its bottom-right edge.

SOMMAIRE

Nos missions	p. 6
Les temps forts 2024	p. 8
Nos chiffres clés	p. 10
Nos modes de contact	p. 11
Nos engagements de service	p. 12
Portrait de nos allocataires	p. 14
La Caf connectée	p. 16
Notre soutien financier	
- Les prestations légales	p. 18
- Les aides d'action sociale	p. 19
La Caf, acteur important des politiques familiales et sociales	
- Développer l'offre d'accueil des enfants	p. 20
- Accompagner les loisirs, les vacances et les apprentissages	p. 21
- Le travail social	p. 22
- Le logement non-décent	p. 24
Le juste droit	p. 25
Des chantiers spécifiques	p. 26
Gouvernance	
- L'équipe de Direction	p. 32
- Le Conseil d'Administration	p. 33
- Les commissions	p. 34

Annexes

NOS MISSIONS



La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube

est le représentant de la branche Famille de la Sécurité Sociale sur le département auboisi. La branche famille est pilotée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). C'est un réseau constitué de 101 Caf réparties sur le territoire français.

Notre vocation

La Caf de l'Aube est un organisme de droit privé assurant une mission de service public.

Elle accompagne les familles aubois et les personnes les plus vulnérables dans leurs événements de vie, par le versement des prestations légales et en soutenant le développement social territorial, au travers de son fonds d'action sociale.

Les prestations légales familiales sont des aides financières versées aux familles liées notamment à la famille, au logement, à la précarité et au handicap.

Le développement social territorial s'adresse à l'ensemble des familles. Cette aide peut prendre différentes formes : participation au financement d'équipements et de services, accompagnement des familles par des travailleurs sociaux, aide financière pour des projets familiaux.



Rôle de versement

Pour assurer le paiement à bon droit et améliorer la qualité de service à nos allocataires. Notre rôle est de permettre l'accès aux droits et aux services tout en menant une politique de contrôle et de lutte contre la fraude pour un paiement juste, rapide et régulier des droits.



Rôle de développement

Pour développer une offre de services adaptée aux besoins de son territoire (places de crèches, réseaux d'associations autour de la parentalité, etc...) et favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande.

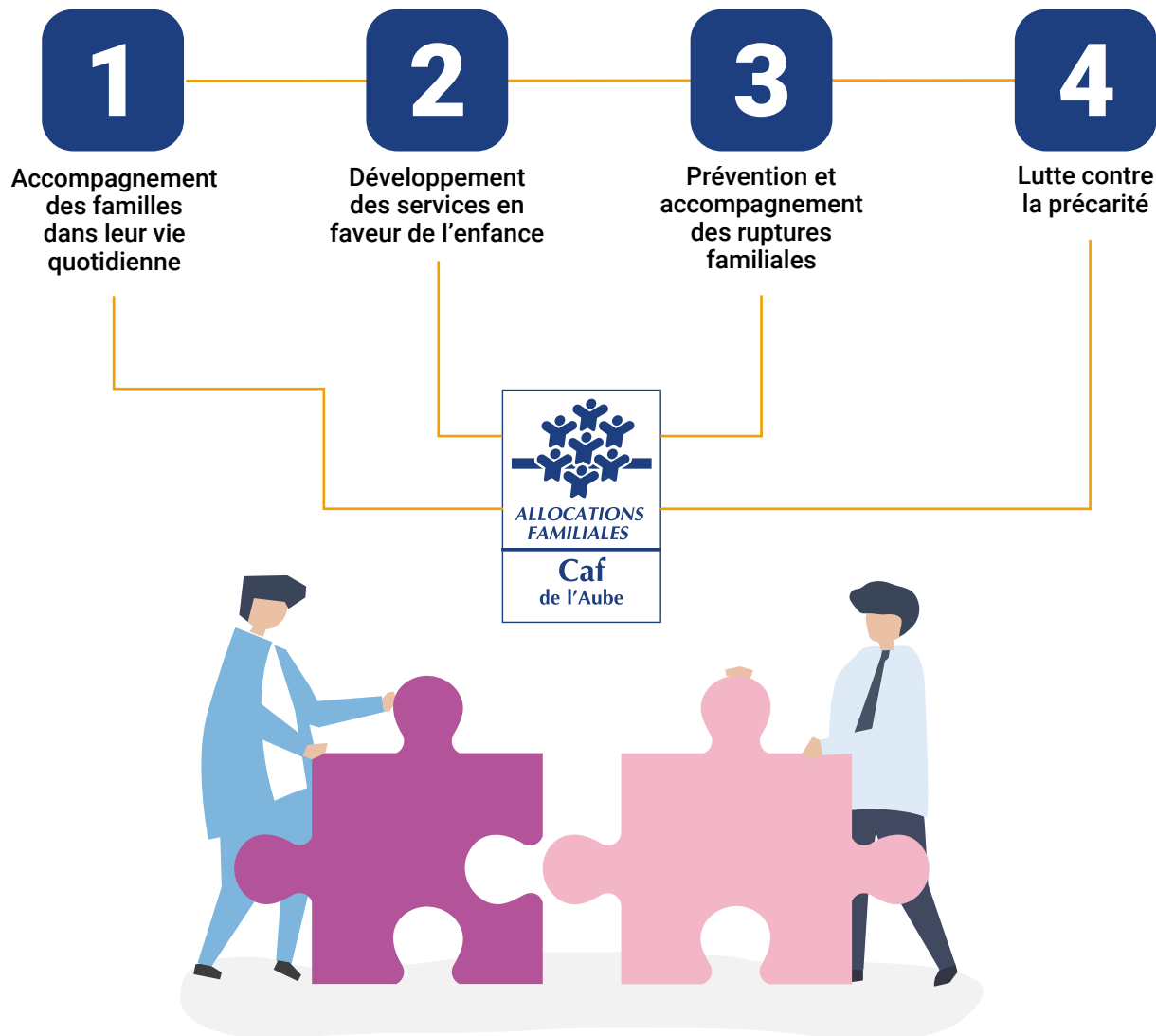


Rôle d'accompagnement

Pour accompagner les familles en cas de difficulté le plus en amont possible (avec plus de **658 rendez-vous des droits en 2024**), durant lesquels un point complet est fait sur la situation de la personne et un plan d'accompagnement proposé.

Un rôle d'acteur économique majeur sur le territoire

La Caf de l'Aube joue un rôle essentiel dans le dispositif de protection sociale du département aubois.



LES TEMPS FORTS

de l'année 2024

JANVIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



11 mars

Lancement de la maison des 1000 jours de la Chapelle St Luc
En présence du Président du département de l'Aube, Philippe PICHÉRY et du Président de la Caf de l'Aube, Séraphin DONI, les représentants ont symboliquement posé la première pierre de cette nouvelle structure.



©Aube

24 mai

Inauguration d'une 2^{ème} maison des 1000 jours

C'est à Arcis-sur-Aube que naît la deuxième maison des 1000 premiers jours de l'enfant en présence de nombreux représentants de l'Etat, du Département et des co-financeurs.



15 janvier

Arrivée d'Olivier SUZANNE, Directeur de la Caf de l'Aube
Auparavant, Directeur Comptable et Financier de la CPAM de Seine et Marne, Directeur de la CPAM des Ardennes et Directeur adjoint à la CARSAT Nord-Picardie.

30 avril
Inspection Générale des affaires sociales

Pour évaluer l'impact prévisionnel de la solidarité à la source sur la Prime d'activité.

24 au 28 juin

Semaine de la QVCT

Les salariés ont été invités à participer à des ateliers sur la thématique de la qualité de vie et des conditions de travail.

Au programme : sophrologie, apprentissage de la posture à l'écran, initiation au ballon ergonomique, découverte d'un vélo électrique, ...

SEPTEMBRE

16 septembre
Audit interne

La CNAF réalise un audit interne sur la fiabilité du versement des prestations au sein de la Caf de l'Aube.



19 septembre

Séminaire Solidarité à la source
La Caf de l'Aube est désignée Caf de présérie avec 4 autres homologues. C'est en avance de phase qu'elle va réaliser les opérations liées à la réforme de solidarité à la source pour les bénéficiaires de RSA et de prime d'activité.

OCTOBRE

1^{er} octobre

Lancement de la solidarité à la source à la Caf de l'Aube

NOVEMBRE

14 novembre

Le Directeur général de la CNAF en déplacement à la Caf de l'Aube
Monsieur GRIVEL a souhaité rencontrer les équipes impliquées dans l'expérimentation de la solidarité à la source.

21 novembre

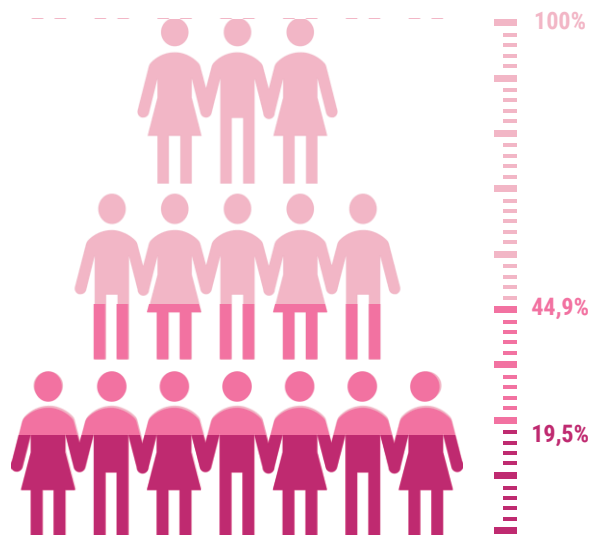
Assemblée générale du personnel
Organisée au Cinéma CGR de Troyes, l'assemblée générale a permis à tous les salariés de se retrouver pour être informés des projets passés et futurs.

28 novembre

Cour des comptes
Pour évaluer le dispositif de Prime d'activité.

NOS CHIFFRES CLÉS

de l'année 2024



311 329

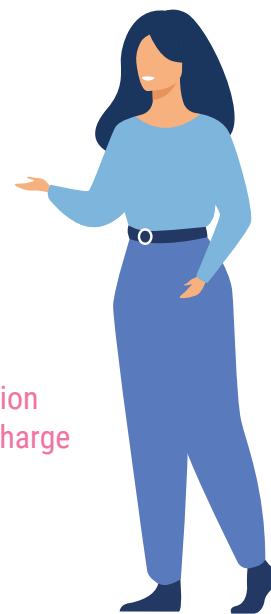
habitants dans le département de l'Aube*

139 733

personnes couvertes par au moins une prestation dont **55 221** enfants à charge

58 329

foyers allocataires



409 millions d'euros

de prestations légales versées

27,4 millions d'euros

de dépenses d'action sociale

10,4 millions d'euros

de dépenses en gestion administrative



22

administrateurs titulaires au conseil d'administration



138

salariés à la Caf de l'Aube

NOS MODES DE CONTACT

2024
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
CAF DE L'AUBE



-  **Caf de l'Aube**
Rendez-vous
Point Numérique
Accueil social
-  **Permanences Caf**
Sur rendez-vous
-  **Point numérique**
en libre-service
-  **Structures**
France
services
-  **Zone d'itinérance**



750 800

courriers reçus



110 805

connexions à « Mon Compte »
sur Caf.fr ou l'application mobile



100 000

appels téléphoniques
reçus et traités*

**effectués par la Caf du Bas-Rhin
pour notre compte*



7 000

rendez-vous téléphoniques
effectués



33 036

e-mails reçus



53 512

personnes reçues à l'accueil
du siège de la Caf de l'Aube

NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE

de l'année 2024

Délai de démarche
des prestations légales
en jours



Résultat Caf de l'Aube :
 **8,79** jours

Délai de démarche
des minima sociaux
en jours



Résultat Caf de l'Aube :
 **9,27** jours

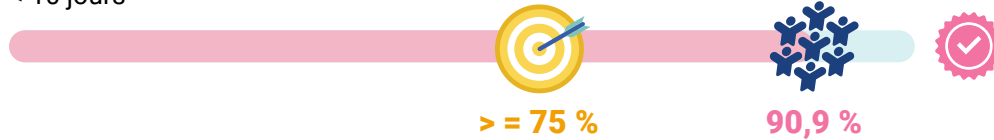
Stock de pièces à traiter
en jours
(moyenne mensuelle)



Résultat Caf de l'Aube :
 **2,38** jours

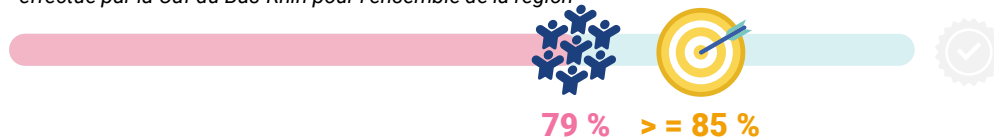


Taux de réclamations traitées
< 10 jours



Taux d'appels traités

**effectué par la Caf du Bas-Rhin pour l'ensemble de la région*



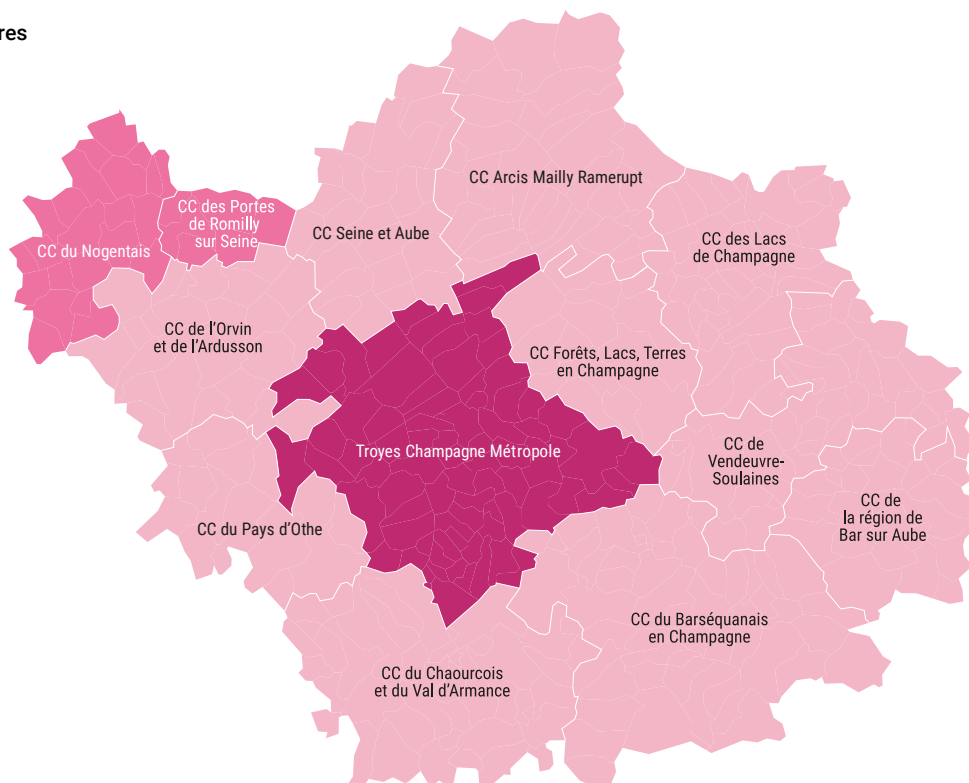
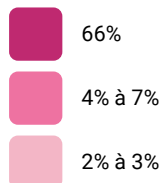
Taux de propositions de rendez-vous à l'accueil
dans les 7 jours



PORTRAIT DE NOS ALLOCATAIRES

Répartition des allocataires sur le département

Pourcentage d'allocataires sur le territoire



58 329
foyers allocataires

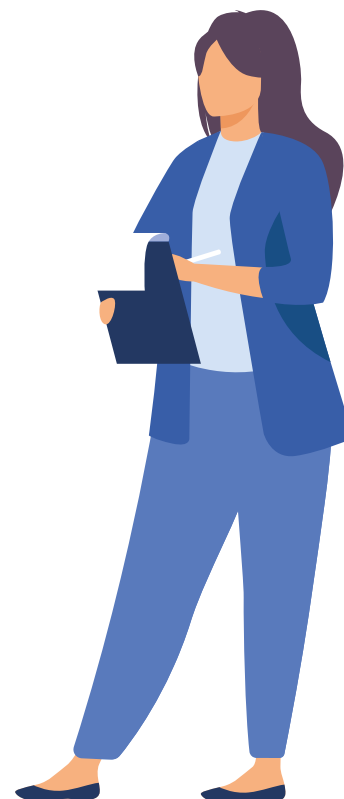
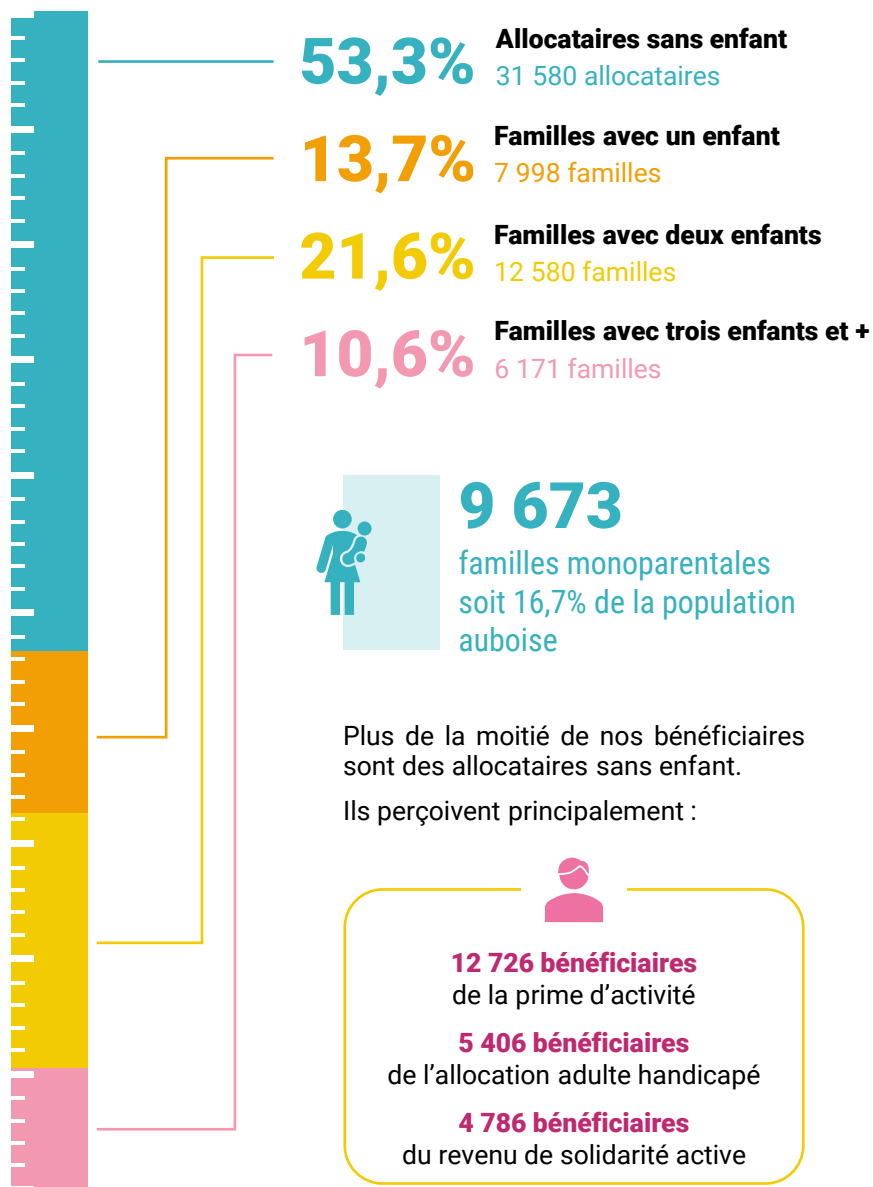
A noter, la ville de Troyes compte à elle seule près d'un tiers des allocataires du département de l'Aube, soit **18 326 foyers allocataires**.



133 416
personnes couvertes

Les personnes couvertes par une prestation sont les allocataires, leur conjoint ou concubin et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

Répartition des allocataires selon la situation familiale



LA CAF CONNECTÉE

Suivre son dossier, demander une prestation, envoyer ses pièces justificatives... Les usages des outils numériques se développent, facilitant la vie des 60 846 allocataires de l'Aube.

Sur le site internet « caf.fr »

65 961

utilisateurs authentifiés

Les principales rubriques consultées

Tableau de bord

885 471

visites

Mes
paiements/droits

528 590

visites

Mes
courriers/courriels

255 217

visites



63,2 % des personnes
consultent le site internet « caf.fr »
sur un smartphone
(hors application mobile)



Sur l'application mobile « Caf – Mon compte »

44 844

utilisateurs authentifiés

Les principales rubriques consultées

Tableau de bord

2 445 120

visites

Mes
paiements/droits

1 718 207

visites

Mes
courriers/courriels

477 669

visites



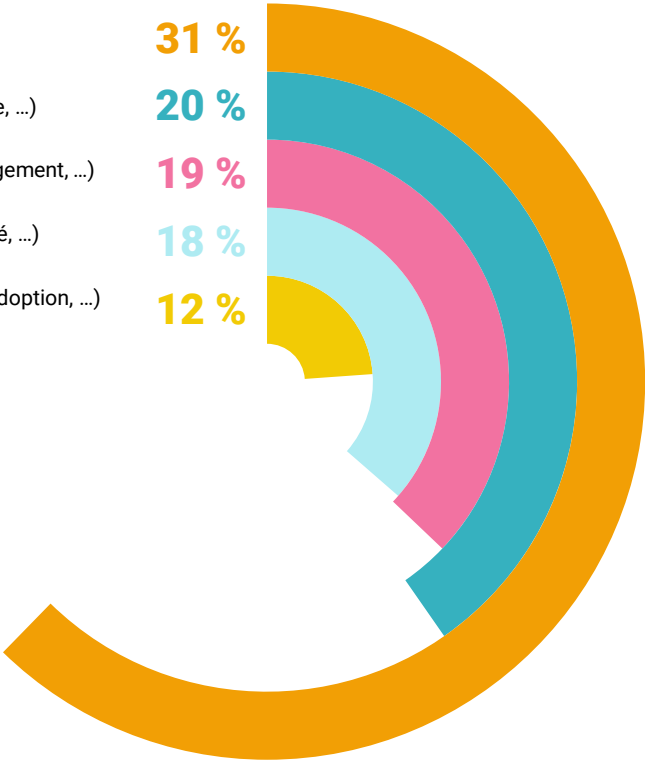
L'application pour smartphone « Caf – Mon compte »
est disponible gratuitement sur l'AppStore et sur Google Play.
Il est désormais possible de se connecter avec ses identifiants
Caf ou via le système d'identification « France Connect ».

NOTRE SOUTIEN FINANCIER

Les prestations légales

-  **Précarité et isolement**
(Soutien familial, RSA, Prime d'activité, ...)
-  **Prestations familiales d'entretien**
(Allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, ...)
-  **Logement**
(aide personnalisée au logement, prime de déménagement, ...)
-  **Handicap**
(présence parentale, éducation de l'enfant handicapé, ...)
-  **Accueil du jeune enfant**
(Complément mode de garde, prime naissance ou adoption, ...)

31 %
20 %
19 %
18 %
12 %

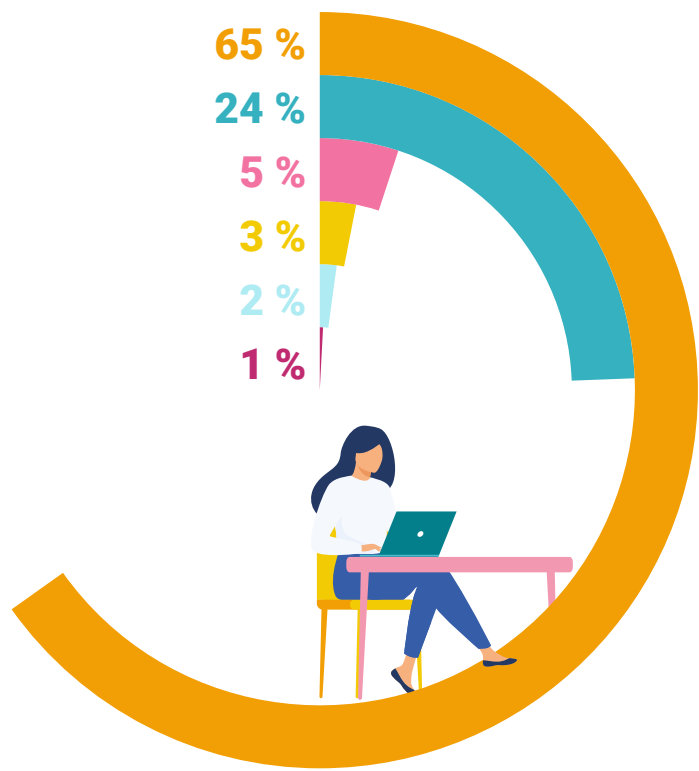


409 M€
versés en 2024 au titre
des prestations légales

Prestation	Total
Précarité et isolement	127,4 M€
Prestations d'entretien	82,5 M€
Logement	75,9 M€
Handicap	74,4 M€
Accueil du jeune enfant	48,8 M€

Le détail des montants versés et le total des bénéficiaires par prestation est à retrouver à la fin du document.

Les aides d'action sociale



- Accueil du jeune enfant
- Temps libre des enfants, des jeunes et des familles
- Animation et vie sociale
- Parentalité
- Accompagnement social des familles et de leurs enfants
- Logement et habitat

27,4 M€
versés en 2024 au titre
de l'action sociale



Fonction	Total
Accueil du jeune enfant	17,68 M€
Temps libre des enfants, des jeunes et des familles	6,62 M€
Animation et vie sociale	1,37 M€
Parentalité	837 521 €
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	584 525 €
Logement et habitat	226 848 €
Divers	41 228 €

i

Une partie de ces montants est directement versée aux partenaires qui peuvent être des structures (crèches, relais petite enfance, accueils de loisirs, ...), des associations conventionnées avec la Caf ou des professionnels du domaine de l'action sociale (technicien de l'intervention sociale et familiale, auxiliaire de vie, ...).

LA CAF, ACTEUR IMPORTANT DES POLITIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

Développer l'offre d'accueil des enfants



1 331

assistants maternels



**41 primes d'installations
d'assistants maternels attribuées**
pour un montant total de 49 200€



35

établissements d'accueil
du jeune enfant (PSU)



17

maisons d'assistants maternels



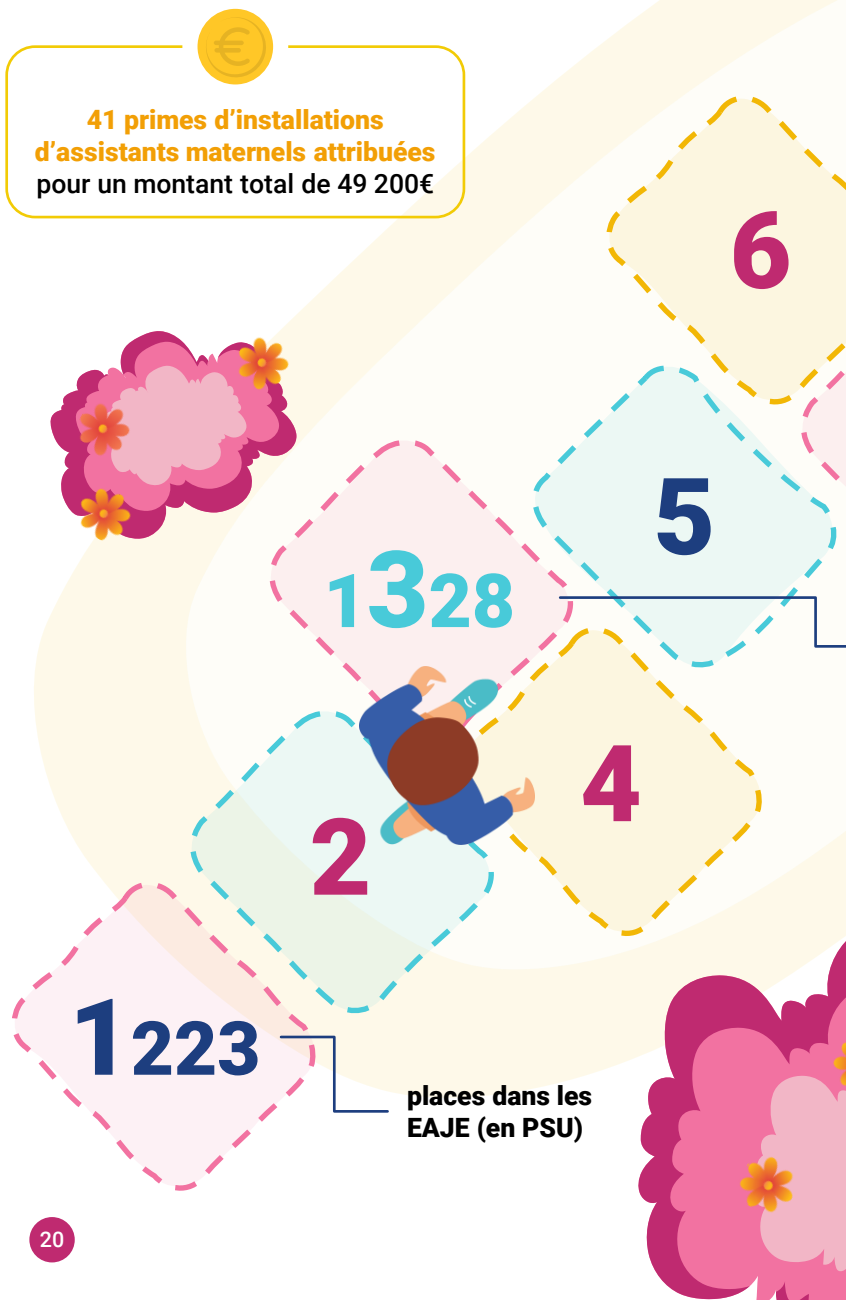
14

relais petite enfance



7

micro-crèches PAJE



82

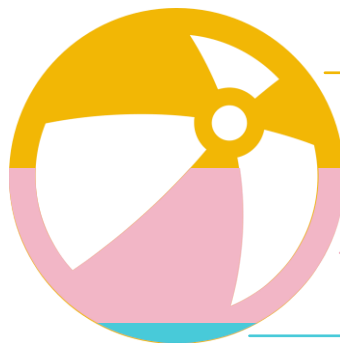
places dans les
micro-crèches PAJE

7

**nombre d'assistants
maternels par lieu d'accueil**

1 234 à domicile,
55 en MAM,
39 en crèche familiale

Accompagner les loisirs,
les vacances
et les apprentissages



72 accueils de
loisirs extra-scolaires

70 accueils de
loisirs périscolaires

8 accueils
adolescents



435 familles sont parties dans un centre de vacances
pour un budget de 141 733 €

dont **195 familles ont bénéficié de l'aide au transport**
pour un budget de 35 600 €

762 enfants sont partis dans un centre de vacances
pour un budget de 112 362 €

LA CAF, ACTEUR IMPORTANT DES POLITIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

Le travail social



FOCUS

Les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les allocataires sur un champ d'intervention très précis, défini par la Caisse Nationale.

Les champs d'intervention couverts sont :

- la séparation,
- le décès (conjoint, enfant),
- l'impayé de loyer,
- le mono-parent âgé entre 25 et 34 ans



1 649

interventions sociales
auprès de 653
nouveaux allocataires

69 %

de taux
d'accompagnement

45 %

de taux de réponse
aux offres de service



Bon à savoir

À chaque fois que la Caf a connaissance d'un événement fragilisant dans la vie d'un allocataire en lien avec ces champs d'intervention, le travailleur social contacte l'allocataire pour proposer un rendez-vous qui pourra déboucher sur un accompagnement d'une durée maximale de 6 mois.

Soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Le dispositif des **Promeneurs du Net (PDN)** permet aux acteurs de terrain de développer une présence éducative numérique dans le prolongement de l'accompagnement proposé au quotidien pour favoriser l'écoute, l'autonomie, l'apprentissage de l'esprit critique, etc. mais aussi les faire revenir dans les structures existantes. Le réseau des PDN aubois compte **18 promeneurs, dont 4 à destination des parents sur les questions relatives à la parentalité.**

La Caf propose également une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse : **la prestation de service (PS) « Jeunes »**. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés à hauteur de 50 %. **En 2024, notre caisse a financé 8 PS Jeunes.**

142 aides
BAFA locales
soit
34 777 euros

86 aides
BAFA nationales
soit
17 200 euros

Soutenir les politiques du logement

Des aides, sous conditions de ressources, sont versées aux personnes qui payent un loyer ou remboursent un prêt d'accession à la propriété :

- aide personnalisée au logement (Apl),
- allocation de logement familiale (Alf),
- allocation de logement sociale (Als),
- aide au logement étudiant (Ale).

La Caf propose par ailleurs un accompagnement social en cas d'impayés de loyer ou de logement indécemment et des aides à l'équipement pour les foyers les plus modestes.

222 prêts
équipements ménagers/mobiliers
soit 127 774 euros
au titre de l'action sociale

LA CAF, ACTEUR IMPORTANT DES POLITIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

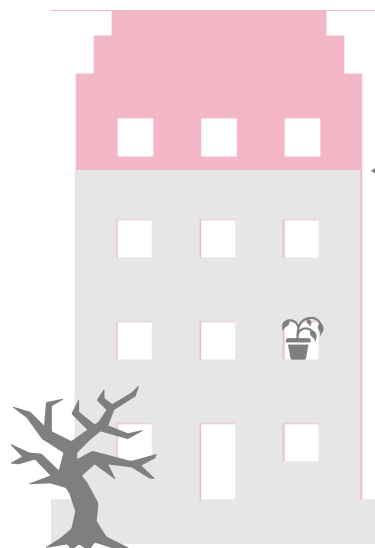
Le logement non décent

La Caf est attentive à la qualité des logements qui contribue à faciliter la vie et le bien-être de nos allocataires.

Les aides au logement sont versées par la Caf aux locataires ou aux propriétaires bailleurs (tiers payant) sous réserve que le logement réponde aux caractéristiques de la décence.

La Caf peut faire vérifier sur place si un logement satisfait aux caractéristiques de la décence.

L'objectif de ces actions est la réalisation des travaux dans des délais raisonnables et le maintien des familles dans un logement de qualité.



En 2024,
70%
des 76 logements
visités ont été
qualifiés de
non-décents

46
consignations
de l'allocation
logement

7 mois
durée moyenne
de consignation



FOCUS

La Caf de l'Aube développe des actions partenariales avec l'Association Départementale information Logement de l'Aube et le PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat) qui permettent de vérifier les caractéristiques de décence du logement.

LE JUSTE DROIT

Prévenir et lutter contre la fraude

2024
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
CAF DE L'AUBE

C'est quoi ?

Une fraude est un acte malhonnête fait dans l'intention de tromper la Caf et de toucher des prestations non dues

Pourquoi ?

Lutter contre la fraude pour s'assurer du paiement du juste droit.

Comment ?

Contrôler la bonne utilisation de l'argent public par des contrôles automatisés, sur pièces ou sur place.



Pour tout savoir sur la fraude

La Caf décrypte pour vous la fraude en 2 minutes



5 041

contrôles sur pièces

282

contrôles sur place

ont permis
entre autres,
d'identifier

2 982 492 €

de fraudes

- soit **224 dossiers**
- soit **0,73 % des prestations** versées
- **13 315 €** de préjudice moyen
- **810 €** de pénalité en moyenne



CONTRÔLES

de structures partenaires
d'action sociale

- 19 **contrôles**
- 47% de **rappels**
- 37% **d'indus**
- 16% de juste droit

Soit un total de

50 279 €

de régularisation
(rappels et indus confondus)

M.

DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

Mise en place de la solidarité à la source en avant-première

Impliquée depuis 2022, la Caf de l'Aube a participé en 2024 à la mise en œuvre des premières briques de la solidarité à la source. Les équipes se sont énormément investies dans ce projet d'ampleur essentiel pour la simplification des démarches administratives.

Cette réforme vise à lutter contre le non-recours aux droits en facilitant l'accès au RSA et à la prime d'activité ; deux prestations sociales destinées aux foyers les plus modestes.

En effet, face à des démarches trop complexes, avec risque d'erreurs élevé dans les déclarations de ressources, certains usagers ne recouraient pas à leurs droits.

La Solidarité à la source permet de fournir des formulaires de déclaration de ressources préremplis avec des données transmises par les employeurs et l'ensemble des organismes de protection sociale (Assurance maladie, France travail, caisses de retraites, etc.). Elle contribue ainsi à :

- **simplifier les démarches** des bénéficiaires RSA et prime d'activité ;
- **éviter des erreurs de déclarations**, et donc des remboursements de sommes trop versées ;

- **faciliter la vie des allocataires**, avec des versements plus réguliers, et donc un budget sécurisé.

Après une phase de deux ans de travaux préparatoires, la Caf de l'Aube a démarré en octobre 2024 avec quatre autres Caf la phase d'expérimentation en réel.

Ceci a permis de tester et d'ajuster le dispositif avant la généralisation lancée le 1^{er} mars 2025 dans l'ensemble des Caf de France.

Concrètement, quelles sont les évolutions ?

- Pour le RSA et la prime d'activité les revenus déclarés correspondent au **montant net social (MNS)** qui figure sur le bulletin de salaire et les relevés de revenus de remplacement.
- Une déclaration simplifiée : il s'agit de vérifier les montants préaffichés (en MNS), compléter des autres revenus (pensions alimentaires, revenus des travailleurs indépendants, du patrimoine...) et valider.
- La période de revenus à déclarer évolue : elle inclut les 4e, 3e et 2e mois avant la déclaration, et non plus les trois mois précédents. Exemple : pour une déclaration en octobre, les allocataires doivent déclarer leurs revenus des mois de juin, juillet et août.

Après quelques mois, le bilan est positif. Les allocataires questionnés évoquent :

- Plus de facilité et de rapidité : « confiance dans le montant affiché » ; « ça ressemble à ce que propose le service des Impôts pour la déclaration de revenus ».
- Plus ergonomique : « on trouve facilement les informations et on se laisse guider ».

L'Aide universelle d'urgence aux Victimes de Violences Conjugales (AVVC)

La loi du 28 février 2023 a créé l'Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC), entrée en vigueur depuis le 28 novembre 2023.

Prestation légale visant à soutenir les victimes de violences conjugales, cette aide prend la forme, selon la situation financière et sociale de la victime et la présence d'enfants à charge :

- D'une aide financière remboursable (prêt sans intérêt)
- Ou d'une aide financière non remboursable (subvention)

La prestation est versée une seule fois, quelques jours après l'adressage du dossier complet.

L'allocataire doit justifier des violences par la fourniture d'un document probant tel qu'un dépôt de plainte, un signalement procureur ou une ordonnance de protection.

En 2024, **178 demandes** ont été déposées auprès de la Caf de l'Aube dont **153 ont donné lieu au versement de l'AVVC**.

Au total pour cette même année, près de 143 000 € ont été versés au titre de cette prestation ; dans 99% des situations, l'aide est versée sous forme de subvention non remboursable.

La médiation administrative

C'est lorsque l'allocataire ou son représentant, après une démarche préalable auprès de la Caf, n'a toujours pas compris la réponse qui lui a été apportée ou n'est toujours pas satisfait de celle-ci. Le médiateur intervient lorsqu'une situation de blocage persiste.

Il agit afin de résoudre la difficulté et s'assure de la bonne compréhension de sa réponse.

Le médiateur administratif est un agent Caf, impartial et neutre, chargé de restaurer le lien entre l'usager et l'organisme en rétablissant le dialogue, et de s'assurer de l'accès au droit, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La médiation est un service ouvert à tous les allocataires.

La médiation ne peut être saisie que si toutes les démarches ont été entreprises en amont pour trouver une solution.

L'usager peut saisir le médiateur via la rubrique «Contacter ma caf » sur le site caf.fr. Depuis son compte allocataire, il réalise un test d'éligibilité à travers plusieurs questions.

A la fin du test, il est informé de l'éligibilité ou non de sa demande. Si celle-ci est favorable, la démarche est transmise au médiateur pour prise en charge qui en évalue la recevabilité et apporte une réponse à l'allocataire.

Nouveau : l'allocataire peut suivre l'avancement de sa demande dans l'espace "Mon Compte".

DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

Journée des pères

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du département de l'Aube, signé pour la période 2022 – 2026, a permis de mettre en lumière le besoin de travailler sur une meilleure inclusion des pères pour un partage plus égal de la responsabilité parentale.

Un groupe de travail a débuté en 2022, piloté par la Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDETSPP) et la coordinatrice parentalité de la Caf de l'Aube.

Ce groupe de travail, constitué d'une quinzaine de partenaires de terrain et institutionnels, a permis dans un premier temps de partager les constats en matière d'inclusion des pères dans l'accompagnement à la parentalité, mais également d'identifier les freins à leur inclusion et les leviers à mobiliser.

Par la suite ces constats réalisés par les professionnels ont été croisés avec les besoins exprimés par les pères eux-mêmes. En vue de les recueillir, un groupe de pères aubois a été constitué, animé par une juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et un éducateur de la Sauvegarde de l'Aube.

Ce groupe mis en place à titre « expérimental » est désormais soutenu depuis 2024, par la Caf au titre des financements « Parentalité » (ex-REAAP).

L'une des ambitions de ce groupe de travail était de sensibiliser et soutenir les professionnels intervenant dans le champ de l'accompagnement à la parentalité à la place donnée aux pères. A ce titre, la mise en place d'une « Journée des Pères » à destination des professionnels aubois de la parentalité a paru être la réponse la plus adaptée.

La journée du 24 mai 2024 s'est déroulée au Centre Sportif de l'Aube. Elle a été co-financée par la Caf de l'Aube, la Msa Sud-Champagne et le Conseil Départemental. Elle a regroupé 118 professionnels de toutes structures et institutions aubois, intervenant dans le champ de la parentalité.



Au programme :

- une conférence de Gérard Neyrand, sociologue spécialisé sur la place du père, pour informer et sensibiliser les acteurs à l'évolution de la place du père dans la société et la cellule familiale,
- une table ronde, animée par l'association « Et les Pères ? ». avec deux partenaires porteurs d'initiatives locales : le groupe de pères porté par le CIDFF et la Sauvegarde de l'Aube, et le « Café des Papas » porté par l'Espace Rencontre La parenthèse.

Cette journée a permis aux professionnels présents de réinterroger leurs pratiques et d'imaginer de nouvelles manières d'intervenir auprès des publics en impliquant différemment les pères.

Aussi, depuis 2024, un nombre important de dossiers présentés au titre d'une subvention Fonds National Parentalité met en avant l'attention particulière portée à la place du père, voire oriente leurs actions à destination des pères.

Réseau parentalité

Les réseaux sont constitués au regard des dispositifs ou équipements financés par la Caf : réseau des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), réseau des coordinateurs de dispositifs Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ils répondent à un besoin évoqué par les partenaires de travailler ensemble. Ces réseaux leur permettent d'identifier collectivement des problématiques communes, en vue d'imaginer des réponses communes. Ils permettent aussi le partage d'expériences, d'astuces et/ou d'outils, de compétences, de coordonnées, les aidant à faire vivre leurs équipements et services.

La Caf finance annuellement des formations à destination des différents réseaux. L'animation de ces réseaux par la Caf permet un encadrement professionnel et méthodologique avec un accompagnement financier possible en fonction des projets.

C'est dans ce cadre que se travaille depuis une année la semaine départementale des LAEP aubois, du 19 au 23 mai 2025. Face aux difficultés communes des LAEP à faire connaître leur structure et leurs missions aux familles, professionnels et élus, il a été convenu d'imaginer un évènement d'ampleur départemental visant à valoriser les LAEP auprès des familles, des partenaires et des élus.

DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

Qualité de vie au travail : mode éphémère ou transformation durable des entreprises ?

Depuis quelques années, la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) s'est imposée comme un thème central dans les discussions sur le management et le bien-être au travail.

La Caf de l'Aube se prépare à relever les défis du travail de demain notamment en termes de Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Pour cela, la Caf de l'Aube a proposé aux salariés des actions permettant de développer un sentiment de bien-être et d'évacuer les tensions mentales et physiques. Des séances de pilate, de sophrologie, de yoga mais également des formations à l'utilisation d'un ballon ergonomique ont été proposés à l'ensemble des salariés.

Une réflexion commune autour d'ateliers de "brainstorming" a permis d'aborder des thématiques comme la communication, la cohésion, les conditions de travail, l'investissement personnel et la motivation.

Oui, élaborer le projet d'entreprise avec nos salariés est primordial !

Un parc informatique en constante évolution

Le service informatique de la Caf maintient le fonctionnement et la sécurité des 214 ordinateurs utilisés quotidiennement.

En 2024, l'équipe a répondu à 874 sollicitations (10% de plus qu'en 2023), tout en améliorant le délai moyen de clôture (9 jours au lieu de 15).

En outre, la majorité du personnel de la Caf réalise une partie de son activité en télétravail.

Afin de faciliter la maintenance des ordinateurs, et limiter la taille du parc informatique, les télétravailleurs disposent désormais d'un seul PC pour réaliser leurs activités en présentiel comme en télétravail.

L'encadrement et les salariés nomades sont équipés d'ordinateurs portables.

Pour les autres agents, compte-tenu des spécificités requises par les logiciels métiers, des unités centrales sont utilisées majoritairement.

Pour faciliter leur transport, ce sont des petits boîtiers d'environ 20 cm sur 20 cm, connectés au bureau comme à domicile à un dock sur lequel sont branchés le clavier, la souris et les deux écrans.

Mais le déploiement de l'ordinateur unique n'a pas été le seul projet pris en charge par l'équipe.

En effet, le système d'informations est en constante évolution, ce qui s'est traduit par la fin de l'utilisation de Lotus Notes, le passage à un nouvel environnement du Système d'Information Décisionnel (Sid) et la migration du parc d'ordinateurs sur Windows 11.

Une gestion comptable optimisée

En 2024, la Direction Comptable et Financière a procédé à des paiements à hauteur de 449 M€

- 412 M€ au titre des prestations légales
- 27 M€ pour l'action sociale (aides financières individuelles, subvention d'investissement et de fonctionnement pour nos partenaires)
- 10 M€ pour le fonctionnement de l'organisme (frais de personnel, frais de fonctionnement et investissement)

La Caf n'opère pas que pour la branche famille de la Sécurité Sociale.

Parmi ces 449 M€, elle verse pour le compte :

- De l'Etat : 195 M€ (logement, handicap, prime d'activité et aide aux victimes de violences conjugales)
- Du Conseil Départemental : 57 M€ (Revenu de Solidarité Active)
- De la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie : 7 M€ (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation journalière du proche aidant)

Au total, ce sont 54 % des prestations qui sont versées pour le compte de tiers, reconnaissant ainsi la Caf dans son rôle d'opérateur de référence dans le système de Protection Sociale.

Mais la Caf n'est pas un payeur aveugle.

Les 5 300 contrôles (sur pièce ou sur place) réalisés dans l'année ont permis d'identifier 224 cas de fraudes, pour un préjudice total de 2 982 492 €.

Ces fraudes sont majoritairement reconnues par les Tribunaux, qui n'ont désavoué la Caf que dans 15% des recours déposés par les allocataires.

Cependant, le montant des prestations indument perçues ne se limite pas aux fraudes, que l'équipe du recouvrement se charge de récupérer.

Ainsi, pour 2024, ce sont 90% des indus non frauduleux qui ont été recouvrés en 24 mois.

GOVERNANCE

L'équipe de Direction



Olivier SUZANNE

Directeur de la Caf de l'Aube

Le Directeur dirige et représente la Caf, encadre le personnel, organise le travail des services, propose les budgets, engage les dépenses et signe le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog). Il supervise l'Administration générale et l'Action sociale.



Bahar BILGIN
Directrice adjointe

Son rôle est d'assister le Directeur et de le remplacer en cas d'empêchement dans le cadre d'une délégation générale. Elle supervise le service des prestations et la cellule pilotage.



Jean-Pierre NOIRAUT
Directeur Comptable et financier

Il assure la Direction des finances et des contrôles. Dans ce cadre, il supervise les différents pôles* liés à la comptabilité, le service informatique et le contrôle sur place en action sociale et auprès des allocataires.

**comptabilité/vérification,
recouvrement unifié et
contentieux*



Laura GLTON
Manager stratégique

Elle a en charge le pilotage des ressources humaines, du budget et la gestion du patrimoine.



Amandine SEGUY
Attachée de Direction

L'attachée de Direction a en charge le secrétariat de direction et le service communication.



Depuis le 1^{er} février 2025,
Bahar BILGIN est remplacée par
Laurence PEROL au poste de
Directrice adjointe.

Séraphin DONI

Président de la Caf de l'Aube

Yannick LEQUEUX
1^{er} Vice-président

Magalie VAN DER SLEEN
2^{ème} Vice-présidente

Silvio GRIGNOLO
3^{ème} Vice-président

Représentants des organisations syndicales de salariés

CFDT : Marine BOULACHIN, Jean-Marie BLIN | *Véronique LECORCHE, Lakhdar BRAHMI*
CFE-CGC : Patrick VANARET | *Michel GORMAND*
CFTC : Yannick LEQUEUX | *Séverine CHARLES*
CGT : Marc SCHREINER, Valérien ROBERT | *Françoise GONDE, Hélène GONCALVES*
CGT-FO : Séraphin DONI, Magali GEMBLE | *Christophe ROUSSELOT, Sylvie DUBOIS*

Représentants des employeurs

CPME : Fabienne THOUMYRE LE GUEN, Frédéric AMIOT | —
MEDEF : Jean-Luc LAMBLIN, Silvio GRIGNOLO | —
U2P : — | —

Représentants des travailleurs indépendants

CPME : François REY | —
U2P : — | —
FNAE : Sandra GOMEZ | *Michèle MATHAUT*

Représentants des associations familiales

UNAF : Marie ROUGANE DECHANTELOUP, Alexandre LAMBERT, Magalie VAN DER SLEEN, Aïssatou MILLARD
Blandine CHARMONT, Pascal MONGIN-RAPPART, Dimitri VOILMY, Patricia CHOLLIER

Personnes qualifiées

Daniel PUIGMAL, Nadia RABAT, Véronique ESNAULT, Chantal BOUSQUIERE

Représentants du personnel

Collège employés : Laurinda COUTO, Mustapha AFAKIR | *Carole LENOIR, Karina SERRANITO*
Collège cadres : Frédérique DUBOIS | *Pauline CIRY*

GOVERNANCE

Les commissions

La commission d'action sociale

La commission d'action sociale (CAS) accorde des aides à l'investissement et au fonctionnement aux collectivités, associations ou institutions intervenant dans les domaines de compétence d'action sociale de la Caf. Ses décisions sont prises dans le cadre de la réglementation nationale (plan crèche par exemple) et des dispositions locales d'application.

La CAS s'est réunie 5 fois, en 2024.



Montants attribués par la CAS

Subventions dans le cadre
du plan crèche et du fonds
de modernisation des EAJE
4 350 290 €

Subventions et prêts à l'investissement
des autres types de structures
(fonds locaux)
394 146 €

Prêts et subventions
de fonctionnement
712 614 €

La commission des aides individuelles

La commission des aides individuelles (CAI) décide de l'attribution d'aides financières exceptionnelles aux familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles (séparation, accident budgétaire, maladie, perte d'emploi, ...). Les dossiers sont élaborés avec le concours des travailleurs sociaux en contact avec les familles.

En 2024, la CAI s'est réunie 7 fois.



Montants attribués par la CAI

Offre de service : 99 768 €
pour 85 aides accordées

Violences conjugales : 23 543 €
pour 23 aides accordées



La commission de recours amiable

Le recours amiable est une **contestation** émise par un allocataire contre un non-droit, ou le montant d'un droit ou contre une dette qui lui est notifiée.

Les **demandes de remises de dettes** sont, quant à elles, des recours gracieux dans lesquels la situation financière de l'allocataire est étudiée.

1 394 demandes de remises de dettes ►► pour **1 111 973 €**



1 163
accordées*



pour **610 658 €**

231
refusées



pour **194 279 €**

En 2024, la commission de recours amiable s'est réunie 12 fois et a analysé **190 contestations** de droits des allocataires.



0
accord



190
rejets

**Dont 638 remises totales et 525 remises partielles*

ANNEXES

Les prestations légales

PRESTATION	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES AU 31 DÉCEMBRE			MONTANT ANNUEL EN EUROS		
	2023	2024	Evolution %	2023	2024	Evolution %
NAISSANCE – JEUNE ENFANT	7 237	6 903	-4,62%	48 243 770,39	48 803 167,24	+1,16 %
Prime naissance/adoption	2 221	2 060	-10,88%	2 417 114,91	2 189 352,39	-9,42%
Allocation de base	6 382	6 082	-4,54%	13 972 690,49	13 997 573,04	+0,18%
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	676	647	-4,29%	2 875 802,77	2 657 604,20	-7,59%
Complément mode de garde	3 209	3 960	+23,40%	28 964 857,80	29 952 219,60	+3,41%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN	19 641	19 294	-1,77%	79 809 114,48	82 456 370,00	+3,32%
Allocations familiales	19 486	19 195	-1,49%	58 117 378,97	59 829 477,00	+2,95%
Complément familial	4 037	4 041	+0,10%	11 508 325,52	12 006 807,00	+4,33%
Allocation de rentrée scolaire	14 187	14 003	-1,30%	10 183 409,99	10 620 086,00	+4,29%
LOGEMENT	28 847	28 372	-1,65%	74 657 840,45	75 895 053,00	+1,66%
Allocation de logement familiale	3 508	3 414	-2,68%	13 164 894,53	13 366 502,00	+1,53%
Allocation de logement sociale	8 932	8 952	+0,22%	20 517 532,4	20 852 729,00	+1,63%
Aide personnalisée au logement	16 345	16 228	-0,72%	40 955 563,25	41 655 196,00	+1,71%
HANDICAP	7 507	7 929	+5,62%	67 962 529,51	74 449 533,00	+9,54%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 726	1 867	+8,17%	6 422 848,57	7 442 783,00	+15,88%
Allocation journalière de présence parentale	43	40	-6,98%	479 300,81	727 723,00	+51,83%
Complément AJPP	1	10	+900%	8 953,85	21 136,00	+136,05%
Allocation adulte handicapé	6 093	6 585	+8,07%	59 130 686,42	64 401 956,00	+8,91%
Complément AAH	1 333	1 361	+2,10%	1 920 739,86	1 855 935,00	-3,37%
PRECARITE	29 261	27 134	-7,27%	125 846 849,59	127 409 648,00	+1,24%
Allocation de soutien familial	4 960	5 098	+2,78%	17 024 681,82	18 271 966,00	+7,33%
Revenu de solidarité active – socle et jeune	8 658	8 640	-0,21%	58 284 557,17	58 721 912,00	+0,75%
- RSA sans majoration isolement	7 360	7 444	+1,14%	9 690 405,39	9 332 070,00	-3,70%
- RSA avec majoration isolement	1 298	1 196	-7,86%	46 274 886,15	47 402 470,00	+2,44%
Prime d'activité	22 447	22 147	-1,34%	50 523 318,51	50 181 562,00	-0,68%
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	39	46	+17,95%	88 119,47	95 684,00	+8,58%
Aide aux victimes de violences conjugales (depuis décembre 2023)	34	178	-	29 281,59	145 586,00	+397,19%
TOTAL	62 430	57 569	-7,79%	396 521 569,96	409 014 333,52	+3,15%

Le nombre total d'allocataires n'est pas la somme des différentes rubriques, un même allocataire pouvant percevoir plusieurs prestations.

Les aides d'action sociale

FONCTION	MONTANT ANNUEL EN EUROS		
	2023	2024	Evolution %
NAISSANCE – PETITE ENFANCE			
Crèche, halte-garderie			
Multi-accueil			
Relais petite enfance			
Fonction globale accueil	13 245 197	17 678 236	+33,47 %
TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES JEUNES			
Accueil de loisirs sans hébergement			
Colonie et camp de vacances			
Autres loisirs de proximité	5 469 285	6 619 478	+21,03 %
Fonction globale temps libre			
Foyer de jeunes travailleurs			
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES			
Service social institutionnel			
Techniciennes de l'intervention sociale et familiale et auxiliaires de vie sociale	595 922	584 525	-1,91 %
Aides financières aux familles			
ANIMATION ET VIE SOCIALE			
Centres sociaux			
Autres équipements de voisinage	1 289 657	1 369 138	+6,16 %
Soutien aux associations familiales			
LOGEMENT ET HABITAT			
Aides à l'amélioration de l'habitat			
Aides à l'équipement ménager et mobilier			
Fonds de solidarité logement	173 864	226 848	+30,47 %
Information et conseils aux familles			
PARENTALITÉ			
Temps libre des familles			
Médiation familiale			
Espace rencontre	560 003	837 521	+49,56 %
REAAP, CLAS, LAEP			
DIVERS			
	24 112	41 228	+70,99 %
TOTAL	21 358 040	27 356 974	+28,09 %



Caf
de l'Aube

Rapport d'activité 2024 de la Caf de l'Aube

Directeur de la publication : Olivier SUZANNE

Conception & graphisme : Benjamin MORELLE - Service Communication de la Caf de l'Aube

Crédits photos : © Caf de l'Aube - © Freepik - © Adobe stock

Date de parution : juin 2025

Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube

32 rue Coulommière 10000 TROYES